

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 18 FEVRIER 2025**

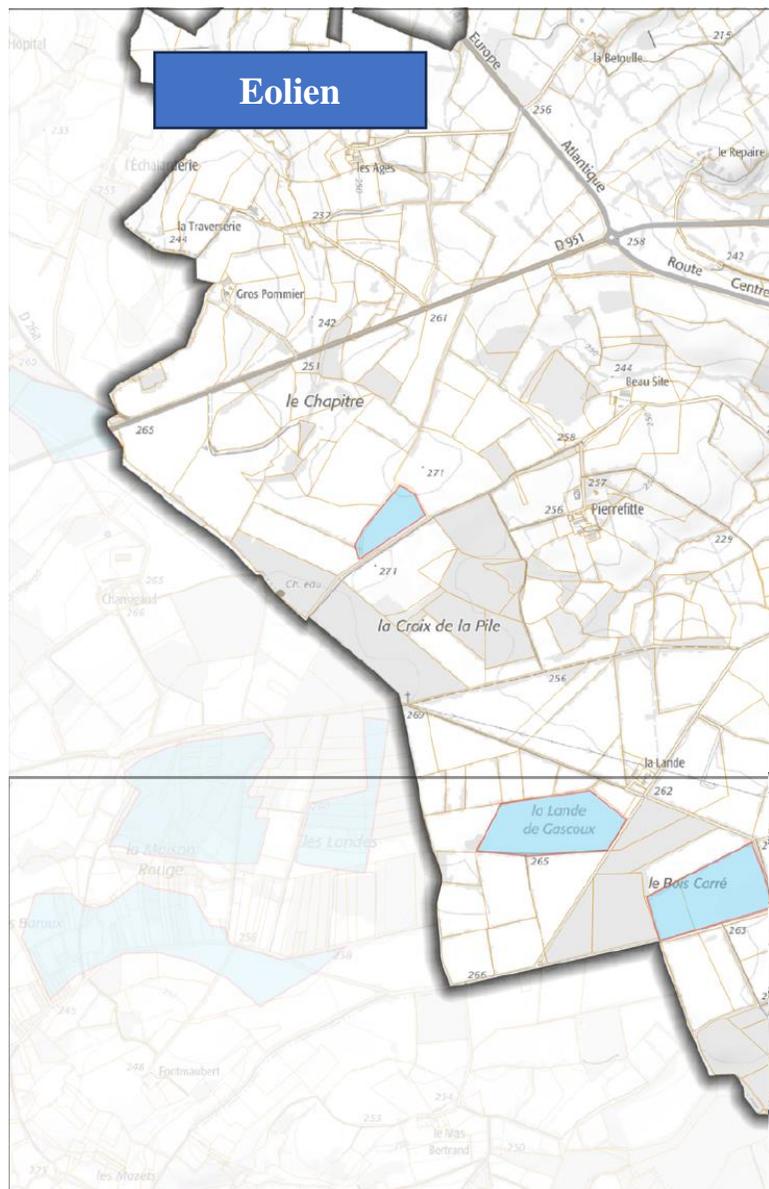
<p>Décision du Maire N°001/2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Lot n°1 – Plâtrerie – Faux plafonds - menuiseries bois- peinture – Entreprise LECOMTE</u></b>  <b>Avenant n°1</b> : Remplacement des dalles de plafond blanches par des dalles de plafond noires dans le hall d'entrée  Montant de l'avenant HT : + 1 300.36 €  <b>Travaux complémentaires</b> : Fourniture et pose d'un plancher et d'une trappe de comble afin d'accéder aux têtes des détecteurs de sécurité incendie.  Montant du devis HT : 9 470.33 €</li> <li>• <b><u>Lot n°2 – revêtements céramiques – Entreprise SCIGLIANO</u></b>  <b>Avenant n°1</b> : Fourniture et pose d'un carrelage dans la réserve  Montant de l'avenant HT : + 3 064.78 €</li> <li>• <b><u>Lot n°3 – plomberie sanitaire – Entreprise MACIEJOWSKI</u></b>  <b>Avenant n°1</b> : Suppression des distributeurs de savon, papier essuie-mains et papier toilette afin d'harmoniser les équipements sur l'ensemble des bâtiments communaux.  Montant de l'avenant HT : – 431.89 €</li> <li>• <b><u>Lot n°4 – Chauffage – ventilation - rafraîchissement – Entreprise MACIEJOWSKI</u></b>  <b>Avenant n°1</b> : remplacement des façades des cassettes de climatisation dans le hall afin d'harmoniser avec les dalles de plafond.  Isolation des gaines de ventilations en comble.  Montant de l'avenant HT : + 2 070.77 €</li> <li>• <b><u>Lot n°5 – Electricité – courants forts et faibles – Entreprise BEAUCHESNE et ASSOCIES</u></b>  <b>Travaux complémentaires</b> : Remplacement des détecteurs thermiques par des optiques de fumées dans les combles de la salle, au-dessus du bar et au-dessus en protection de la centrale.  Montant du devis HT : 2 224.28 €  <b>Travaux complémentaires</b> : Passage de câbles pour les équipements son et vidéo  Montant du devis HT : 1 620.67 €</li> </ul> <p><b>L'assemblée prend acte de ces décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal au Maire.</b></p>	
<p>Délibération n°2025/005</p>	<p><b><u>Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC – Année scolaire 2023-2024</u></b></p> <p><b>Pour l'année scolaire 2023-2024, le Conseil Municipal, accepte de régler la somme de 2 409.72 € correspondant à la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC pour 2 enfants domiciliés sur la commune. (1 204.86 € par élève)</b></p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2025/006</p>	<p><b><u>Validation de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)</u></b></p> <p>Le Conseil Municipal, lors de la séance du 20 mars 2024, avait transmis aux services de l'Etat sa proposition des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).</p> <p><b>Le conseil Municipal valide la cartographie fournie par les services de la DDT définissant ces zones ZAEnR sous un standard cartographique identique et homogène à toutes les communes. (Jointe en annexe 1)</b></p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>

Délibération n°2025/007	<p><b>Enquête publique aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Le Verger » - Conclusion du commissaire enquêteur – Conditions et prix de cession</b></p> <p>Suite à l'enquête publique relative au projet de vente d'un chemin rural sis au lieu-dit « Le Verger qui a été réalisée du 03 au 18 décembre 2024 sur la commune et au vu du rapport et de l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 09 janvier 2025,</p> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder ce chemin à M. BELVIER Patrice au prix de vente de 2€ le m<sup>2</sup> ;</li> <li>- que les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.</li> </ul>	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2025/008	<p><b>Création de 2 emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs</b></p> <p>Compte tenu des possibilités d'avancement de grade de certains agents, le conseil municipal décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 01/09/2025</li> <li>- Créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 01/03/2025</li> <li>- Approuve le tableau des effectifs au 01/03/2025 en annexe 2</li> </ul>	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2025/009	<p><b>Protection sociale complémentaire volet santé : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation</b></p> <p>Au même titre que le volet prévoyance, les collectivités sont tenues de contribuer de manière obligatoire au financement de ces garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir les risques liés à la santé.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de transmettre au CDG 87 les données du personnel nécessaires à la consultation dans le cadre de la protection sociale complémentaire domaine de la santé</li> <li>- de donner mandat au CDG 87 pour lancer la consultation</li> <li>- de prendre acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG 87 afin de décider ou non de signer la convention de participation souscrite.</li> </ul>	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2025/010	<p><b>Demande de subvention de l'ACAF (Association Cyclisme Au Féminin)</b></p> <p><b>Le Conseil Municipal, décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'ACAF pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la course cycliste féminine « Nationale 1 » le dimanche 15 juin 2025.</b></p>	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2025/011	<p><b>Convention de mise à disposition gracieuse de locaux de rangement</b></p> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre à disposition des associations des locaux de stockage situés au nouveau bâtiment multi-associatif au stade</li> <li>- qu'une convention de mise à disposition visant à définir les modalités d'utilisation de ces espaces devra être signée entre les parties.</li> </ul>	Approuvée à l'unanimité

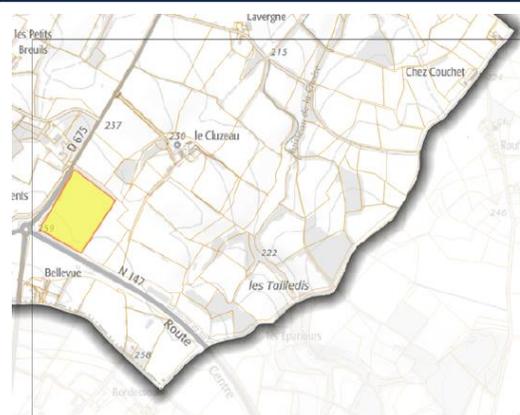
Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 18 février 2025 a été affiché et publié le 27 février 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire  
Patricia MARCOUX LESTIEUX

**ANNEXE 1 : Cartographie des Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAEnR) fournie par la Direction Départementale des Territoires (DDT)**



**Photovoltaïque au sol**

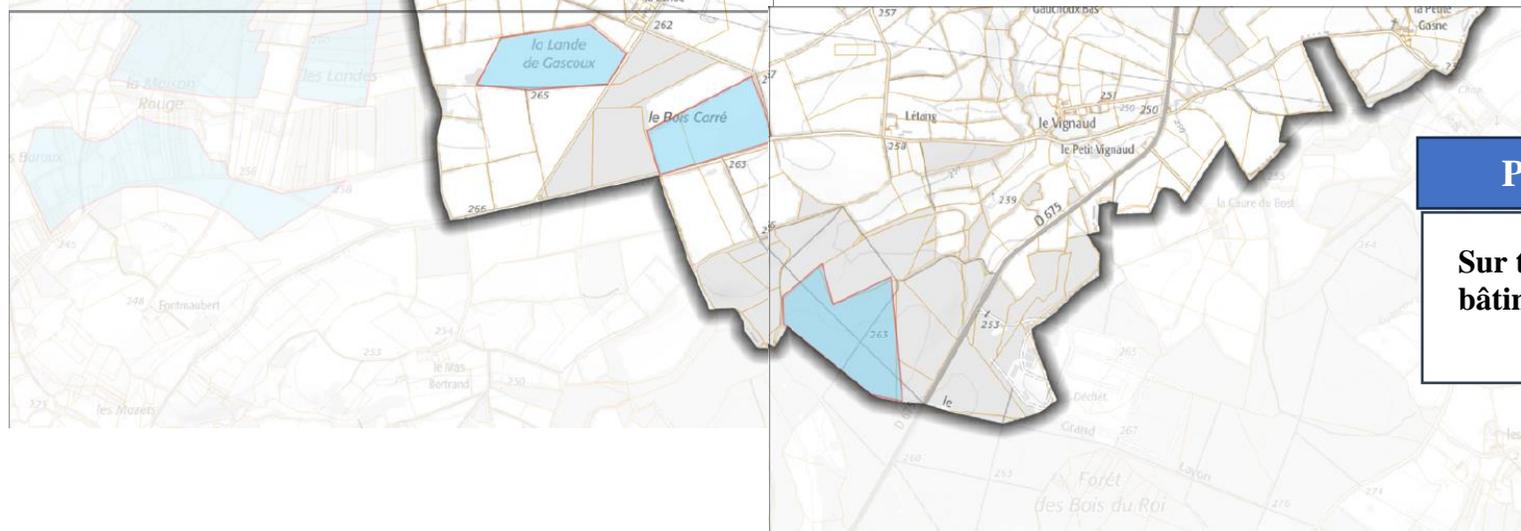


**Ombrières (Sur les parkings)**



**Photovoltaïque sur toit**

**Sur tous les bâtiments publics, les bâtiments agricoles, les bâtiments privés**



## ANNEXE 2

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL au 01/03/2025</b>					
Grade/Emploi	Caté- gorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Durée hebdomadaire	Observations
<b>AGENTS TITULAIRES</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	▪ 1 poste à 35h	-1 emploi créé au 01/09/2025
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	▪ 1 poste à 35h	-1 emploi vacant au 01/09/2025
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1	▪ 1 poste 35h ▪ 1 poste 31.26/35 <sup>ème</sup> ▪ 1 poste 31/35 <sup>ème</sup>	-2 postes vacants au 01.01.2025 (31.26 et 31/35 <sup>ème</sup> ) -1 poste 35h pourvu au 01/03/2025
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2	▪ 2 postes 35h ▪ 1 poste 29.10/35 <sup>ème</sup> ▪ 1 poste 31/35 <sup>ème</sup>	-1 poste à 35h vacant au 01/03/2025 -1 poste 31/35 <sup>ème</sup> vacant au 01.01.2025
Adjoint technique territorial	C	4	3	▪ 2 postes à 35h ▪ 1 poste 19.25/35 <sup>ème</sup> ▪ 1 poste 31/35 <sup>ème</sup>	-1 poste à 35h en détachement jusqu'au 01/05/2025 -Le poste à 19.25/35 <sup>ème</sup> augmenté le 01/11/2022 -1 poste à 31/35 <sup>ème</sup> pourvu (CDD art L332-8 du CGFP du 01.01 au 01.08.25)
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	▪ 1 poste 31/35 <sup>ème</sup>	
<b>AGENT NON TITULAIRE SUR EMPLOI PERMANENT</b>					
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique territorial	C	1	1	▪ 1 poste 12/35 <sup>ème</sup>	CDD art.L.332-8-6° créé du 01/09/2024 au 31/08/2026